



incendie dans mon parking

Par **NBA75**, le **13/05/2025** à **20:11**

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement de type HLM. Le parking qui se trouve en sous-sol de l'immeuble a pris feu et quelques voitures ont été endommagées.

Depuis, le mois de janvier 2025, nous sommes invités (tous les locataires, moi compris) à ne plus stationner nos voitures dans le parking. Cependant, je continue d'être prélevée du montant de cet emplacement. Est-ce normal, dois-je continuer à être prélevée alors que je paye un stationnement de résidence (ma voiture étant garée dans la rue) ?

Dans l'attente de votre réponse,

Mes salutations

Par **janus2fr**, le **14/05/2025** à **06:44**

Bonjour,

Payez-vous un loyer à part pour ce parking ou est-ce un accessoire au loyer principal de votre logement ?